

vons pas été depuis longtemps et où nous serions heureux de nouer des relations de bonne confraternité avec la nouvelle Société historique et archéologique qui vient de se fonder dans cet arrondissement. M. Plessier veut bien se charger d'étudier le projet qui pourrait être mis à exécution dans la seconde semaine de juin.

M. l'abbé Vattier interrompt ses études sur l'hôpital Saint-Nicolas pour nous donner lecture de la prise de possession de l'ermitage du Saint-Signe par les PP. Jésuites, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ermitage qui appartenait aux Bénédictins était alors occupé par un ermite, quand l'évêque de Soissons, jaloux des privilèges de Saint-Cornelle qui formait une sorte d'enclave au milieu de sa juridiction, transféra l'ermitage aux Jésuites. La façon dont ils s'en emparèrent, délogeant le pauvre ermite, moitié par ruse moitié par intimidation, semble une seconde édition de la fable de la Lice et de sa Compagne, moins l'esprit du Bonhomme.

Les Bénédictins ne la trouvèrent pas de leur goût et il y eut exploit, procès, appel devant toutes les juridictions, même le Conseil du Roi. Finalement, les Jésuites restèrent en possession de l'ermitage, mais durent payer un cens aux Bénédictins, moins à titre d'indemnité que pour constater leur droit. Entre les deux gros plaideurs, il n'y eut d'oublié que le pauvre ermite évincé de son logis sans indemnité, parce qu'il était le plus faible, suivant une morale fâcheuse appliquée de tous temps.

L'heure avancée ne permettant pas d'en-

---